

M. Andrei KHAKITINE  
26 Impasse Daubigny  
14413 VILLERVILLE  
khakitinepasseray@yahoo.fr

Le 16 Février 2021

REÇU LE

18 FEV. 2021

COMMUNE DE VILLERVILLE

Objet → Lettre recommandée avec AR  
Impasse Daubigny / Confortement de la  
Falaise de Villerville  
Vos Ref MM/KH/01/2021

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 23/01/2021,  
le statut de l'impasse Daubigny reste ce qu'il a  
été toujours l'impasse commune appartenant aux  
propriétaires habitant l'impasse.

Par la présente, nous vous notifions notre  
refus catégorique de l'acquisition par la  
commune de l'impasse Daubigny. Pour  
les travaux de confortement de la falaise, il  
suffit que les propriétaires de l'impasse signent  
la cession du fonds de la partie de l'impasse  
concernée (nez de falaise), ce que nous avons  
fait en page 19 de l'acte foncier (par-  
celle B830 / impasse) en même temps que  
la signature de la cession du fonds  
de notre propriété, à titre gratuit, à  
la commune de Villerville, le tout  
ayant été renvoyé le 30 novembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception  
Veuillez agréer, Monsieur le Prince, nos  
salutations distinguées.

Thalipine 